



Charte Internationale de Fontevraud

Protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin

Contexte de la Charte de Fontevraud

De la protection à la valorisation

Protection des composantes du paysage

- **Loi du 21 avril 1906 modifiée par la loi du 2 mai 1930**

protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

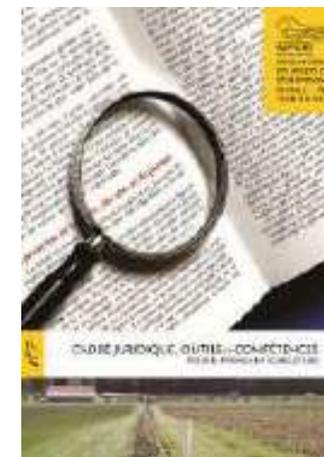
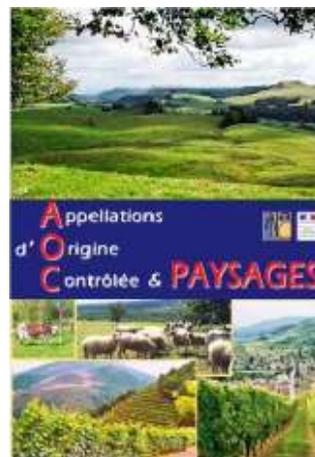
Sites classés, sites inscrits : Château Chalon

Réseau des grands sites de France :

Mont Ventoux, Roches de Pouilly Solutré et Vergisson, Sainte-Victoire, Saint-Guilhem le Désert

Réglementations spécifiques des zones A.O.C.

Les aires de production délimitées bénéficient d'une protection générale contre toute opération d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de construction, d'exploitation du sol ou du sous-sol ou d'implantation de toute activité économique de nature à porter atteinte à l'aire ou aux conditions de production, à la qualité ou à l'image du produit d'appellation.



Contexte de la Charte de Fontevraud

De la protection à la valorisation

Patrimoine mondial de l'UNESCO

1992 : reconnaissance des paysages culturels

5 sites viticoles majeurs classés en paysages culturels

- l'ancienne juridiction de Saint-Emilion en France 1999
- la vallée du Haut-Douro au Portugal 2001
- la côte de Tokaj en Hongrie 2002
- paysage viticole de l'île de Pico - Açores au Portugal 2004
- Lavaux en Suisse 2007

Autres paysages culturels pour lesquels la vigne joue un rôle majeur

- Portovenere, Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto) 1997
- Wachau en Autriche 2000
- le Val de Loire en France 2000
- La vallée du Haut-Rhin moyen en Allemagne 2002

Autres paysages culturels pour lesquels la vigne joue un rôle mineur

- Paysage culturel de Fertő/Neusiedlersee-Burgenland, Autriche & Comté de Győr-Moson-Sopron, Hongrie 2001
- Vallée de l'Orcia - Province de Sienne, Toscane en Italie 2004
- Bordeaux, Port de la Lune en France 2007



RESEAU VITOUR

Contexte de la Charte de Fontevraud

De la protection à la valorisation

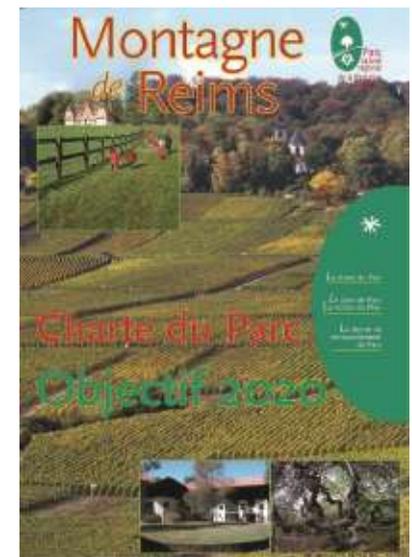
Gestion et aménagement

1992 : 1^{ère} réforme de la Politique Agricole Commune

Reconnaissance des fonctions environnementales, territoriales et paysagères de l'agriculture, en complément de sa fonction productive.

Loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages

- Urbanisme : ZPPAUP (AVAP), PLU, permis de construire
- Charte PNR
- Aménagement foncier
- Directives paysagères



Contexte de la Charte de Fontevraud

➤ Vers une approche globale

Années 90 : émergence des problématiques environnementales, territoriales et paysagères

- banalisation des paysages
- simplification des paysages
- modification des aménagements coteaux
- élimination de structures paysagères (arbres, haies, talus, bosquet ou architecture)
- perte de patrimoine et d'identité
- Industrialisation - urbanisation



« Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins. » (Bruntland, 1987)

Contexte de la Charte de Fontevraud

✦ Une approche globale

La Convention Européenne du Paysage, instituée par le Conseil de l'Europe en 2000, a été ratifiée par la France en 2006

Définition du paysage

« Partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation. »

En préambule : les états signataires de la Convention Européenne se fixent comme objectif de « **parvenir à un développement durable** fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement.»



Contexte de la Charte de Fontevraud

➤ Une approche globale

Définition viticulture durable (Résolution CST 1/2004)

« Approche globale à l'échelle des systèmes de production et de transformation des raisins, associant à la fois la pérennité économique des structures et des territoires, l'obtention de produits de qualité, la prise en compte des exigences d'une viticulture de précision, des risques liés à l'environnement, à la sécurité des produits et la santé des consommateurs et la valorisation des aspects patrimoniaux, historiques, culturels, écologiques et **paysagers** »

EN 2008, L'OIV COMPLÈTE SA DÉFINITION AVEC UN GUIDE DE VITIVINICULTURE DURABLE (CST01/08)

Définition terroir vitivinicole (Résolution OIV /VITI 333/2010)

Le « terroir » vitivinicole est un concept qui se réfère à un espace sur lequel se développe un savoir collectif des interactions entre un milieu physique et biologique identifiable et les pratiques vitivinicoles appliquées, qui confèrent des caractéristiques distinctives aux produits originaires de cet espace.

Le « terroir » inclut des caractéristiques spécifiques du sol, de la topographie, du climat, du paysage et de la biodiversité.



Contexte de la Charte de Fontevraud

👉 Paysage outil/paysage projet

Dans une démarche de développement durable, le paysage est un **outil** et l'objet d'un **projet** au service de l'**espace de production** et du **cadre de vie** que les viticulteurs entretiennent.

Un outil

Comprendre les spécificités, les atouts, les contraintes, les enjeux agronomiques, écologiques, énergétiques et sociaux d'un territoire **et** pour en guider les transformations.

Un projet

Porter attention à la qualité et à la cohérence spatiales des aménagements mis en œuvre dans le cadre d'une politique de développement durable.

Développement de projets de territoire

- Plan de paysage - charte paysagère Côtes du Ventoux - Costières de Nîmes
- Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Opération Grand Site
- Charte de Fontevraud



Principes de la charte de Fontevraud

- **Adopter des règles de production** incluant la gouvernance qualitative et patrimoniale du territoire.
- **Inciter tous les acteurs des territoires viticoles**, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.



Principes de la charte de Fontevraud

- **Faire reconnaître d'excellence la qualité de la démarche engagée.**
- **Participer à un réseau de territoires** engagés dans des démarches d'excellence pour renforcer les liens entre qualité des paysages, qualité des vins produits, qualité de l'environnement et de l'accueil
- **Utiliser l' emblème de la charte**



Partenaires signataires de la charte de Fontevraud

- Les viticulteurs
- Les collectivités territoriales
- Les opérateurs économiques du tourisme
- Les organismes de recherche développement



Engagements

- ✎ **La connaissance** des paysages viticoles
- ✎ **L'échange** entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière vitivinicole des territoires concernés
- ✎ **La préservation** des aires viticoles et de leurs patrimoines
- ✎ **La valorisation de ces paysages**



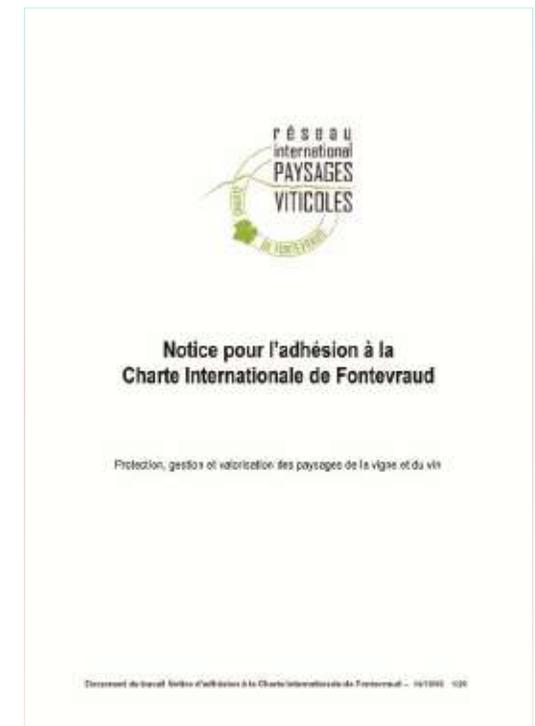
Engagement des signataires

- Application du plan de gestion par chaque partenaire
- Financer la structure d'animation en charge de l'application du plan de gestion
- Effectuer un bilan annuel



Notice d'adhésion

- La **notice d'adhésion** explicite la charte de Fontevraud, son origine, son esprit, ce qu'elle implique, comment on y adhère et toute autre information utile.
- Elle est disponible sur **www.charte-de-fontevraud.org**.



Méthodologie pour la mise en place de la charte

- La réflexion
- Le diagnostic
- La stratégie
- Le plan d'action
- La diffusion et le suivi



← Dépôt de candidature



Préalables à la candidature

- **Former une structure** réunissant les viticulteurs, les collectivités territoriales, les organismes de développement et de tourisme
- **Conduire un diagnostic paysager partagé** : identité caractéristique de la région, forces, faiblesses, développement et enjeux
- **Accord collectif sur les principes paysagers et d'aménagement du territoire** : programme d'actions



Territoires et paysages

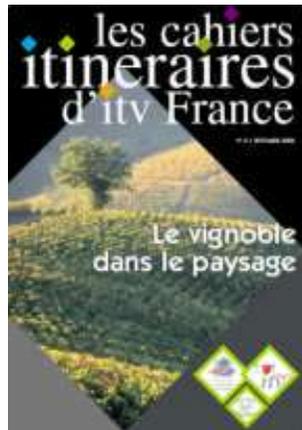
Les appuis

- Le groupe de travail localement constitué
- L'animation de la Charte de Fontevraud
- Le réseau des adhérents à la charte
- Les réseaux IFV spécifiques
 - Experts de la charte
 - Groupe national paysage viticole
 - www.agriculture-et-paysage.fr
 - www.architecture-et-agriculture.fr
 - www.biodivine.eu
 - paysage biologique et agriculture

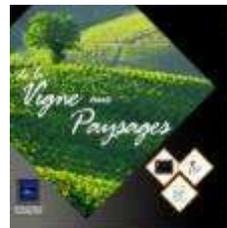


Les outils du paysage

les paysages viticoles



brochure téléchargeable
sur www.vignevin.com



Film IFV



Les outils du paysage

Connaissances générales



www.agriculture-et-paysage.fr
8 brochures téléchargeables



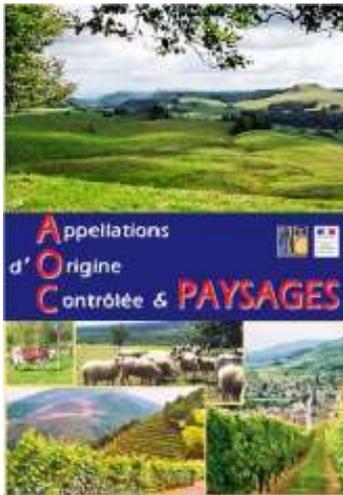
4 diaporamas de formation téléchargeables



L'AURÉAT DE L'APPEL À PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL D'INNOVATION ET DE PARTENARIAT DE CASDAR 2006

Les outils du paysage

☛ Connaissances générales



téléchargeables sur www.agriculture.gouv.fr

Exemples d'actions concernant les viticulteurs

- Projet viticole contemporain
- Remise en cohérence des périmètres d'appellation par rapport au produit et au paysage
- Suppression des pratiques qui dégradent le terroir

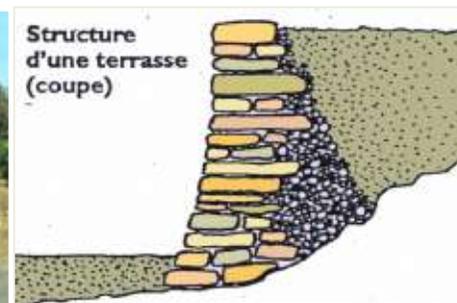


Beaumes de Venise (*V. Motte*)

Exemples d'actions concernant les viticulteurs

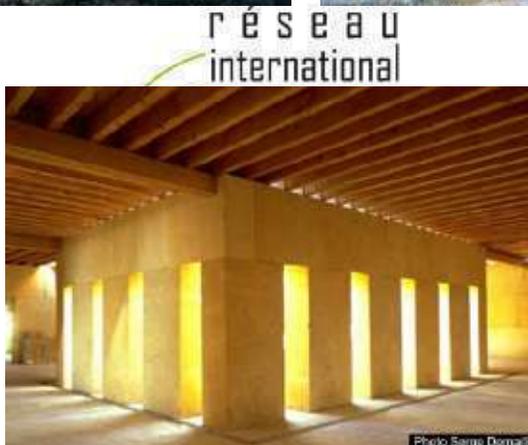
Amélioration des pratiques en s'appuyant sur les spécificités agronomiques des terroirs viticoles et les fonctions des composantes du paysage

- Gestion des sols, cohérence globale : amendement, enherbement
- Aménagement
- Préservation des talus
- Eviter aménagement disgracieux : aménagement hydraulique, muret
- Lutte contre l'érosion : terrasses
- Lutte contre les incendies



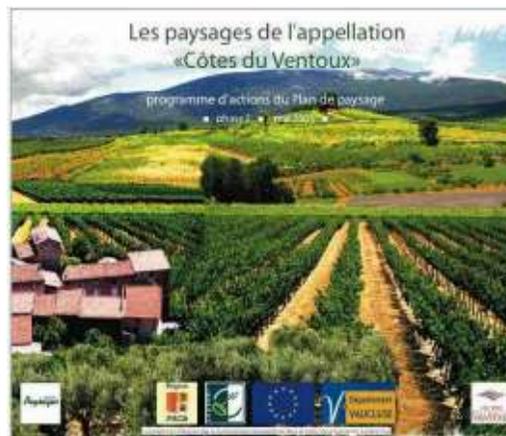
Exemples d'actions concernant les viticulteurs

- ❧ Mise en valeur du patrimoine paysager
- ❧ Protection, gestion ou création du patrimoine paysager et architectural



Exemples d'actions concernant les collectivités locales

- Financement de plans ou de chartes
- Protection du foncier viticole dans les documents d'urbanisme
- Identification des zones de protection et d'intérêt paysager
- Diagnostic territoire



Exemples d'actions concernant les opérateurs économiques de la filière et du tourisme

- Actions de communication sur le paysage viticole
- Route des vins et sentiers viticoles
- Amélioration de la publicité
- Financement de campagnes photographiques
- Actions promotionnelles de découverte des paysages de vignobles



En Bourgogne, seul le raisin est pressé.



www.bourgogne-tourisme.com La Côte-d'Or en Bourgogne

Exemples d'actions concernant les organismes de recherche développement et d'enseignement

- Etudes spécifiques particulières au vignoble concerné
- Mobilisation des scientifiques
- Bilans annuels

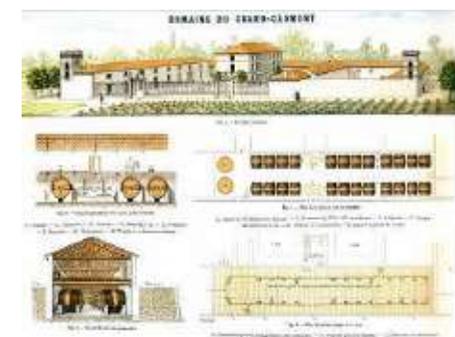
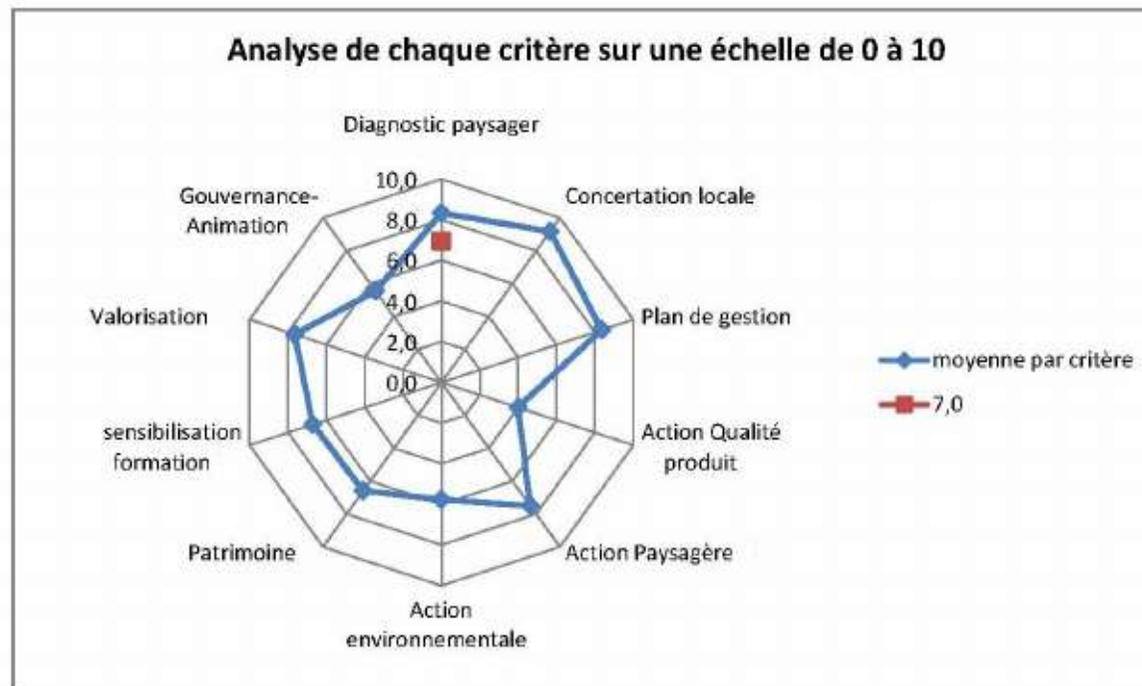


Fig. 25. — Vendange au Grand-Castillon.

Evaluation de la demande



Signataires

✎ VAL DE LOIRE - France

Val de Loire nommé patrimoine de l'UNESCO en 2000

Conférence internationale de Fontevraud
« Paysages de vigne et de vin » en 2003

Naissance de la Charte Internationale de Fontevraud sous l'impulsion de l'interprofession InterLoire et de "Mission du Val de Loire" 2003



Signataires

📍 CHÂTEAU-CHALON - France



Signataires

👉 CÔTE MERIDIONALE DE BEAUNE - FRANCE



Signataires

 LAVAUX - SUISSE



Signataires

✦ COSTIERES DE NIMES - FRANCE



Signataires

✦ BROUILLY ET COTE DE BROUILLY



Réseau international des paysages viticoles et emblème

- Accès des membres de la Charte Internationale de Fontevraud au **réseau international** d'excellence des paysages viticoles et à l'utilisation de la marque symbolisée par un **logo**.
- **Coordination du réseau**
- **www.charte-de-fontevraud.org**
- **Plaquettes** en français, anglais, espagnol, allemand, portugais, italien
- **Diaporama** en français et en anglais



Membres fondateurs

- Ministère en charge de l'agriculture
- Ministère en charge de l'environnement, de l'écologie et des paysages
- L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
- Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV)
- Syndicat mixte interrégional "Mission Val de Loire" (région Centre et région Pays de la Loire)
- Interprofession des vins du Val de Loire « InterLoire »
- Soutiens de :**
 - La commission Française pour l'UNESCO
 - Le Conseil International des monuments historiques et des sites (ICOMOS France)



Contacts

✦ **Coordination du Comité Scientifique et Technique International**

Coordinateur : joel.rochard@vignevin.com

Animatrice : carine.herbin@vignevin.com

www.charte-de-fontevraud.org

✦ **Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)**

Pole national développement durable

17 rue Jean Chandon Moët

BP 20046

51202 EPERNAY Cedex France

Tel: +33(0)3 26 54 00 40

Fax: +33(0)3 26 51 50 89

www.vignevin.com



